

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2026	
Date d'affichage et de convocation 20 février 2026	L'an deux mille vingt-six, le quatre mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Puiseux en France s'est réuni en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves MURRU, Maire
Nombre de membres En exercice : 27 Présents : 19 Votants : 23	<u>Etaient présents:</u> Yves MURRU, Nicole BERGERAT, Maryvonne JOUANY, Séjiane RENE, Christine MAHE, Jean-Jacques PERCHAT, Martine POULLIE, Maurice ANDRIEU, Olivier BECRET, Georges BIRBA, Kadidiatou DIEBKILE, Thierry TABORSKI, Benoît FARRAN, Olivier VELIN, Elodie SIMONE, Estelle BOCKEL, Catherine GASTAN-KLUG, Antoine CALDICOTE et Corinne GARREAU. <u>Pouvoirs:</u> Francis KLEIJN à Jean-Jacques PERCHAT, Flavien PARISI à Olivier VELIN, Thierry MARIN-CUDRAZ à Séjiane RENE, Gilles MEKLER à Yves MURRU. <u>Absents:</u> Albert BAFFI, Stéphanie DE CAMPOS, Caroline THUEZ, Nathalie CHEVALLIER. Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désignée pour remplir cette fonction : Maryvonne JOUANY

2026/011 - CREATION DE DEUX POSTES D'ATSEM PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE- CATEGORIE C

Rapporteur : Le Maire

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer deux postes d'ATSEM principal de 2^{ème} classe afin de nommer deux agents faisant office d'ATSEM à ce jour et ayant réussi le concours d'ATSEM principal de 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** la création de deux postes à temps complet dans le cadre d'emplois d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} avril 2026, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut.
- **MODIFIE** le tableau des emplois et des effectifs.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité sur l'exercice en cours
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à procéder au recrutement.

Le Secrétaire,

Maryvonne JOUANY

Le Maire,

Yves MURRU

Fait et délibéré le 04/03/2026

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire certifie avoir fait afficher à la porte de la

Mairie le compte-rendu de la délibération ci-contre.

Le Maire certifie exécutoire la présente,
transmise en sous-préfecture de Sarcelles